



APPEL à TEST

# Test HQE Performance Évaluation Environnementale des Impacts de chantier

Évaluez la Performance Environnementale  
de vos chantiers de construction, rénovation ou  
déconstruction

**Dossier numérique (formulaire et pièces jointes)**

**à communiquer à :**

Gwenn Le Seac'h: [gleseach@hqegbc.org](mailto:gleseach@hqegbc.org)

**Date limite d'inscription : le 09 novembre 2023**

*Ce test HQE performance est conduit en partenariat avec*



## HQE Performance : Entrons en chantier !

Plus d'un an après l'entrée en application de la RE2020, l'Alliance HQE-GBC lance un test HQE Performance sur l'évaluation des impacts chantiers. **Chantiers de construction, rénovation ou de déconstructions**, tous peuvent s'y inscrire !

Comment **quantifier l'impact environnemental de la phase chantier** ? Les scénarios de fin de vie des FDES et PEP doivent ils évoluer ? C'est tout l'objectif de ce test.

Anticiper le changement pour contribuer à son écriture. Telle est la vocation du **programme d'innovation collaborative « HQE Performance »** que l'Alliance HQE-GBC conduit depuis plusieurs années. Il vise à développer pour les différentes thématiques du cadre de vie bâti une **méthode d'évaluation** performancielle qui soit **scientifiquement robuste** mais aussi source d'incitation au passage à l'opérationnel et au progrès.

## La contribution aux impacts chantier dans l'ACV : Une grande marge de progrès !

**Avec l'entrée en vigueur de la RE2020**, l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) n'a jamais été autant utilisée dans le secteur du bâtiment ! Si la contribution aux impacts des Produits de Construction et Équipement (PCE) et énergie sont globalement bien connues, la phase chantier est pour sa part, mal évaluée. Ceci implique d'une part des approximations importantes dans l'analyse des impacts associés et d'autre part **une difficulté** pour les acteurs à **analyser les leviers possibles afin d'aller vers le développement de pratiques plus vertueuses**.

Dans ce contexte, **cet appel à test** vise à combler ces manques par **la création de connaissances sur les impacts associés aux chantiers** – de construction, rénovation, déconstruction – et par le développement d'outils permettant aux acteurs de quantifier ces impacts et faire progresser leurs pratiques.

## Focus sur la gestion des PEMD : Rien ne se perd !

Le secteur du bâtiment est, en effet, responsable de la production de 46 millions de tonnes de déchets par an. Ces chiffres prennent exclusivement en compte les déchets issus des chantiers. La compréhension et la quantification des impacts environnementaux liés à la phase chantier est donc un enjeu considérable dans la transition vers une économie circulaire dans le secteur du bâtiment.

Les récentes évolutions réglementaires du diagnostic PEMD et de la REP font évoluer les pratiques de gestion des PEMD et les nomenclatures (produits, équipement, matériaux et déchet et typologies de traitement).

Le Test HQE Performance Impacts Chantier a aussi pour objectif le développement de nouvelles connaissances sur la fin de vie des composants du bâtiment et sur la mise en place d'une méthodologie opérationnelle d'analyse des impacts environnementaux sur la quantité et la localisation des PEMD issus du bâtiment à déconstruire ou à rénover.

## Modalités de participation

### Projets concernés

Tous chantiers ayant lieu pendant la période du test :

- Construction neuves
- Rénovation
- Déconstruction
- Avec ou sans ambitions environnementales
- Certifiés ou non
- Devant débuter et s'achever dans les 18 mois de durée du test (exception pour les chantiers visant une certification environnementale)

## Principes du test

1- **Inscrivez-vous au programme en fournissant les pièces demandées dans le formulaire d'inscription** et en prenant connaissance des éléments à intégrer éventuellement dans vos cahiers des charges pour les opérations de construction, de rénovation et de déconstruction, ainsi que des données à suivre sur le chantier.

1<sup>ère</sup> phase

2- **Participez à la réunion de lancement du Test HQE Performance**

3- **Listez les initiatives correspondant aux bonnes pratiques de gestion de chantier de votre opération**

4- **Transmettez les données demandées au cours de votre chantier et réalisez un focus sur les déchets de chantier** en renseignant un questionnaire et valorisez vos diagnostics.

2<sup>ème</sup> phase

5- **Participer à la réunion de présentation de l'outil numérique d'aide à la décision**

6- **Naviguez sur l'interface beta** et évaluez l'expérience d'un futur utilisateur

7- **Faites-nous part de votre expérience de testeurs** en nous fournissant un document de commentaires qui vous sera communiqué. Ces retours seront autant d'informations précieuses pour que l'outil réponde au mieux au besoin des utilisateurs.

## Calendrier

<b>03/10/2023</b>	Lancement de l'appel à test
<b>09/11/2023</b>	Date limite de candidature au test
<b>13/11/2023</b>	Réunion de lancement
<b>15/12/2024</b>	Date limite de remise des premiers justificatifs

### Collectes des données au fil de l'eau via formulaire en ligne

À définir	Réunion de présentation de l'outil
À définir	Test de l'outil
À définir	Date limite de remise du dossier final
À définir	Réunion Clôture du test
À définir	Publication des résultats du test

Plus  
d'information et  
formulaire  
d'inscription en  
ligne :  
[www.hqegbc.org](http://www.hqegbc.org)

## Accompagnement et valorisation

Tous les testeurs bénéficieront d'un **soutien technique** et seront mis en réseau afin de faciliter les échanges dans le cadre de la modération d'un forum de discussion sur une **plateforme Teams** et de réunion d'accompagnement.

**Les opérations participantes seront valorisées dans les communications de l'association et de ses partenaires.** L'Alliance HQE-GBC s'engage à valider préalablement sa communication sur ces opérations avec leurs porteurs. Enfin, elles recevront également **une attestation**

### À noter pour les structures membres de l'Alliance HQE - GBC

**Votre participation à ce test peut s'inscrire dans le cadre d'un mécénat de compétences.**

Bénéficiez d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% : le temps passé par vos collaborateurs pour réaliser des actions d'intérêt général peut en effet être évalué et donner lieu à un avantage fiscal. Si vous souhaitez vous inscrire dans ce dispositif, un projet de convention vous sera transmis à l'issue des inscriptions.